

Forêt-Bois Pays de Brest

Etude sur la gestion des forêts privées suite à la tempête Ciarán

Mai 2026

En partenariat avec

Etude réalisée par Nino BELLEC dans le cadre d'un stage en BTS en gestion forestière
au sein du collectif Forêt-Bois du Pays de Brest du 16 mars au 17 avril 2026

Sommaire

1. Contexte et objectifs	2
2. Démarche et construction de l'étude	3
2.1 Collecte et structuration des données	3
2.2 Définition du périmètre d'étude	4
2.3 Mise en place du protocole terrain	4
3. Analyse des résultats	5
3.1 État des lieux des interventions sylvicoles	5
3.2 Typologie des interventions sylvicoles observées	5
3.3 Lecture des dynamiques post-tempête	6
3.4 Facteurs explicatifs des dégâts.....	6
3.5 Rôle de la filière et démarches administratives	6
4. Limites et blocages	7
4.1 Morcellement.....	7
4.2 Manque d'accompagnement.....	7
4.3 Documents de gestion durable pas suffisamment présents	8
4.4 Gestion à court terme	9
5. Perspectives et recommandations	10
5.1 Renforcer l'accompagnement de proximité des propriétaires forestiers	10
5.2 Favoriser le regroupement foncier et la gestion collective des propriétés forestières	10
5.3 Structurer et développer la filière bois locale	11
6. Conclusion	12
Annexes	13
Carte de la zone d'étude : Pays de Landerneau Daoulas (CAPLD)	13
Exemple de parcelle étudiée	14
Fiche tempête utilisée lors de la prospection	15

1. Contexte et objectifs

Dans le cadre de ma 2^{ème} année de BTS Gestion Forestière, j'ai effectué un stage de 5 semaines au sein du Pôle métropolitain du Pays de Brest et en partenariat avec le Centre national de la propriété forestière (CNPF). Le Pays de Brest porte notamment le collectif Forêt-Bois du Pays de Brest, animé par Erwan Burel mon maître de stage.

Ma mission s'inscrit dans le contexte de la tempête Ciarán, survenue en novembre 2023, qui a fortement impacté les peuplements forestiers du territoire.

L'étude s'est concentrée sur l'EPCI du Pays de Landerneau-Daoulas, territoire représentatif des enjeux forestiers du Finistère nord. Ce secteur se caractérise par un fort morcellement de la propriété, une prédominance de forêts privées et une gestion souvent peu structurée.

L'objectif principal de ce travail a été de réaliser un état des lieux des parcelles forestières privées identifiées comme impactées par la tempête, afin d'évaluer :

- le niveau de dégâts encore présents,
- les interventions réalisées depuis l'événement,
- et plus largement, l'état de gestion des peuplements concernés.

Au-delà du constat, ce travail vise à mieux comprendre les dynamiques de gestion post-tempête et les enjeux forestiers sur le territoire pour formuler des pistes et recommandations.

Depuis 2022, le Pays de Brest anime un collectif forêt-bois pour structurer une filière locale, créatrice de valeur et source de solutions face aux enjeux climatiques. Cette ambition nécessite de renforcer la culture forestière, d'améliorer la gestion des espaces boisés et de développer l'utilisation des bois locaux.

Le programme d'action s'articule autour de 5 axes prioritaires :

- Accompagner les propriétaires privés dans la gestion durable de leurs parcelles ;
- Renforcer la gestion et la valorisation du patrimoine boisé public ;
- Développer la mobilisation et les débouchés du bois d'œuvre local ;
- Favoriser le recours aux matériaux biosourcés dans la construction et rénovation ;
- Promouvoir les formations, les compétences et les métiers de la filière forêt-bois.

<https://foretbois-paysdebrest.bzh>

Le Pays de Brest bénéficie de la présence de structures associatives et de groupements dynamiques de propriétaires forestiers (CETEF 29, Fransylva, GIE forestier du centre Bretagne, Groupement de Producteurs de Bois de Bretagne), qui jouent un rôle important dans la diffusion de bonnes pratiques et l'accompagnement à une gestion forestière multifonctionnelle.

2. Démarche et construction de l'étude

2.1 Collecte et structuration des données

La première étape du travail a consisté à rassembler et croiser différentes sources d'information.

Ont notamment été mobilisés :

- des fonds cartographiques sous QGIS,
- des données issues du Centre National de la Propriété Forestière,
- des outils disponibles sur Géoportail,
- des études déjà réalisées sur le territoire,
- ainsi que des échanges avec des experts forestiers.

Le croisement de ces données a permis de construire un tableur de suivi, recensant pour chaque parcelle :

- sa localisation,
- le type de peuplement,
- la présence ou non d'un document de gestion,
- le type de document (PSG, CBPS, CE...),
- la présence d'un gestionnaire,
- et les dégâts identifiés.

Ce travail a permis d'obtenir une vision globale du territoire et de cibler les parcelles à visiter.

La Région Bretagne nous a fourni des couches QGIS utilisant la télédétection permettant de mettre en lumière la disparition d'un état boisé. En amont du travail sur le terrain, cette donnée permet de repérer et d'avoir une vision plus précise de la zone d'étude en mettant en avant certaines parcelles.

A la suite de mes relevés sur le terrain je peux affirmer que la télédétection est fiable : les zones identifiées par Emmanuel Faivre (chargé de mission Forêt, Bois et Bioéconomie) corrélaient celles que j'ai pu prospecter. Par contre l'outil de télédétection ne peut fonctionner seul, il faut le coupler avec une analyse terrain car l'outil détecte souvent des zones conséquentes (or notre problématique se limite souvent à des zones réduites du fait du morcellement la forêt, qui peuvent passer sous les radars de l'outil).

2.2 Définition du périmètre d'étude

Vu le temps imparti, l'étude a été concentrée sur le Pays de Landerneau-Daoulas, territoire présentant une grande diversité de situations forestières et fortement impacté par la tempête Ciarán.

Les parcelles étudiées ont été sélectionnées à partir de données de la télédétection, complétées par des retours d'acteurs de terrain.

2.3 Mise en place du protocole terrain

Afin d'harmoniser les observations, un outil de diagnostic simplifié a été mis en place sous forme de fiche de relevé (voir en annexe).

Ce protocole permet d'évaluer rapidement :

- la composition du peuplement,
- le type et l'intensité des dégâts (chablis, volis, arbres inclinés),
- les interventions réalisées,
- les conditions d'exploitation,
- et l'état global de gestion de la parcelle.

3. Analyse des résultats

3.1 État des lieux des interventions sylvicoles

Les observations réalisées portent sur 19 parcelles privées impactées par la tempête :

- 14 parcelles ont fait l'objet d'une intervention,
- 5 parcelles n'ont connu aucune intervention depuis la tempête.

Cela traduit une réactivité relative de la filière bois, avec environ 75 % des parcelles exploitées.

Les parcelles sans intervention s'expliquent en partie par le morcellement et la moindre valeur économique des bois (quantité, qualité, essences, difficultés d'exploitation).

3.2 Typologie des interventions sylvicoles observées

Les interventions sylvicoles observées sont majoritairement des coupes rases : 9 parcelles sur 14 exploitées.

Il est important de préciser qu'un peuplement forestier peut s'étendre sur plusieurs parcelles cadastrales, certaines décisions de gestion concernent donc des ensembles plus larges.

Les interventions de type récolte de chablis seule restent minoritaires, car de nombreux peuplements présentaient une instabilité structurelle après la tempête. On observe donc principalement :

- des coupes rases parfois accompagnées de nettoyage complet des parcelles,
- coupes partielles ou éclaircies lorsque le peuplement conserve une certaine stabilité.

29% des propriétaires de parcelles ayant fait l'objet d'une intervention sylvicole ont engagé des plantations pour la reconstitution (4 propriétaires sur 14). Cela reste limité au regard du nombre de coupes rases observées.

La faible dynamique de reconstitution semble en partie liée au contexte économique post-tempête. L'afflux de bois sur le marché après Ciarán et la capacité limitée des entreprises de la filière ont fragilisé l'équilibre économique de certaines opérations forestières. Dans plusieurs situations, les recettes des coupes ne couvrent pas le coût de renouvellement des peuplements.

La prise en compte des enjeux environnementaux peut également être perçue comme une source de complexité et d'incertitude par certains propriétaires forestiers lors des opérations de gestion ou d'exploitation.

3.3 Lecture des dynamiques post-tempête

L'analyse montre une gestion des propriétaires principalement orientée vers le court terme :

- mobilisation rapide des bois,
- sécurisation des parcelles.

En revanche, la phase de reconstitution apparaît en retrait.

Les freins peuvent être d'ordre économique (coût malgré les aides France Nation Verte) et il y a aussi une forme de découragement chez une partie des propriétaires, la Bretagne étant soumise régulièrement à de forts coups de vent. Enfin, une partie des propriétaires vieillit sans avoir de relève intéressée par la forêt.

Cela pose un enjeu important de continuité des peuplements forestiers à moyen terme.

3.4 Facteurs explicatifs des dégâts

Il est difficile d'identifier une essence plus touchée qu'une autre.

Les dégâts observés dépendent principalement :

- de la localisation géographique,
- de l'exposition au vent,
- et de la structure des peuplements.

Le rapport hauteur/diamètre (H/D) apparaît comme un facteur déterminant :

- des arbres élancés plus sensibles au vent,
- des peuplements denses plus vulnérables.

Cela montre que la vulnérabilité est fortement liée aux pratiques sylvicoles.

3.5 Rôle de la filière et démarches administratives

Les observations mettent en évidence une bonne réactivité de la filière forestière après la tempête. Cela se traduit notamment par de nombreuses démarches auprès de la DDTM (déclarations de coupe).

Cependant, ces démarches relèvent d'un cadre réglementaire et ne traduisent pas forcément une gestion forestière structurée.

4. Limites et blocages

L'étude met en évidence plusieurs freins majeurs à la gestion forestière sur le territoire.

4.1 Morcellement

Le morcellement de la propriété limite :

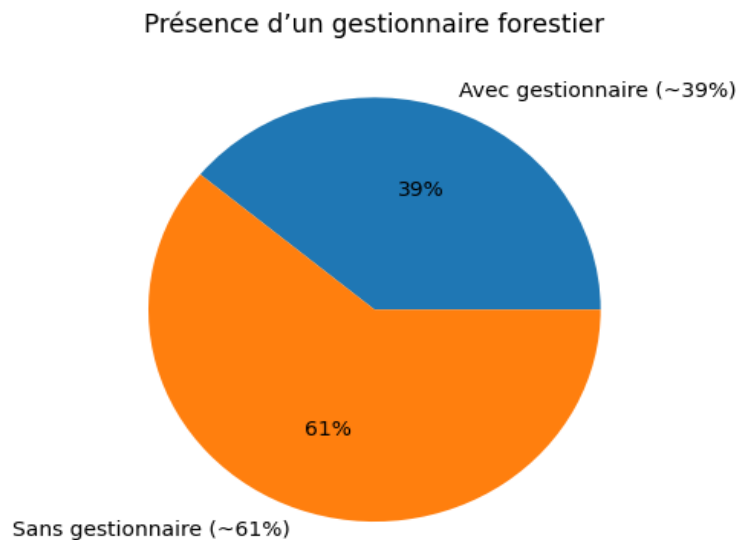
- la rentabilité des interventions,
- la mobilisation des bois,
- et la mise en place d'une gestion cohérente.

En effet les propriétés forestières visitées mesurent en moyenne 11,05 ha et 9 propriétaires possèdent moins de 7 ha.

Si le morcellement représente une limite pour l'organisation de la gestion forestière, il peut également favoriser certains équilibres écologiques en contribuant à une mosaïque de peuplements, d'essences et de milieux favorables à la biodiversité.

4.2 Manque d'accompagnement

Une grande partie des propriétaires ne bénéficie pas du suivi technique d'un professionnel, ce qui freine la prise de décision. A mettre en perspective avec la surface moyenne par propriétaire qui est petite et donc cela représente un investissement trop important pour le propriétaire.



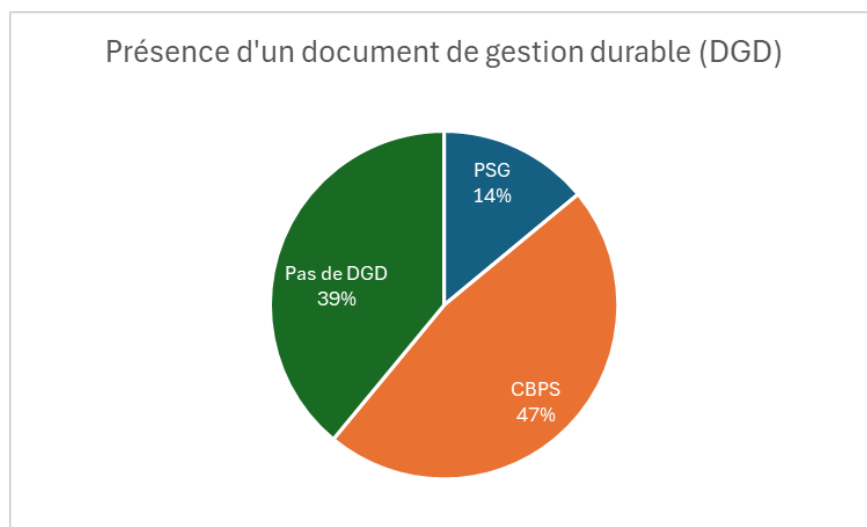
L'analyse met en évidence que 61% des parcelles ne bénéficient pas d'un suivi par un gestionnaire forestier.

Cette absence d'accompagnement constitue un frein majeur à la mise en œuvre d'interventions sylvicoles, notamment dans le contexte post-tempête. À l'inverse, les parcelles suivies présentent une gestion plus active, soulignant le rôle déterminant du gestionnaire dans la mobilisation de la ressource et la prise de décision.

4.3 Documents de gestion durable pas suffisamment présents

Peu de propriétaires disposent d'un document de gestion durable (DGD) ce qui illustre la faible structuration de la gestion forestière sur le territoire :

- 14% des parcelles visitées sont sous Plan simple de gestion (PSG), obligatoire pour les forêts de 20 ha et plus (le PSG tient un rôle central dans la planification sylvicole).
- 47% des parcelles visitées relèvent d'un Code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS), destiné aux propriétaires de surfaces forestières inférieures à 20 ha (le CBPS constitue un cadre de gestion plus souple et moins engageant).
- 39% des parcelles visitées ne disposent d'aucun document de gestion durable (PSG ou CBPS), dans ce cas la réalisation d'une coupe est soumise une procédure auprès de la DDTM sans s'inscrire dans une stratégie de gestion.



Cette situation traduit une méconnaissance des dispositifs existants et un manque d'accompagnement technique des propriétaires forestiers. Dans ce contexte, le rôle du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) apparaît essentiel pour conseiller et accompagner les propriétaires dans la mise en place d'une gestion durable de leurs forêts.

La prédominance de CBPS ou l'absence de document de gestion est un facteur explicatif important des difficultés de gestion post-tempête : l'absence de planification complique la mobilisation des propriétaires, l'organisation des interventions et la mise en œuvre des opérations de reconstitution forestière.

4.4 Gestion à court terme

La gestion observée est principalement réactive, avec peu d'anticipation. En effet, nous observons des demandes de coupes à la DDTM suite à la tempête, expliquées par l'absence de document de gestion durable (DGD) et donc que ces coupes ne sont pas prévues et doivent faire l'objet d'une dérogation.

Quoi qu'il arrive à la suite d'une tempête, une gestion à court terme doit être effectuée afin de préserver ou reconstituer le peuplement sinistré, ce qui ne semble pas toujours le cas.

5. Perspectives et recommandations

5.1 Renforcer l'accompagnement de proximité des propriétaires forestiers

> Enjeu : renforcer l'animation de terrain pour développer la gestion forestière.

Dans un contexte de morcellement de la propriété forestière, de nombreux propriétaires n'identifient pas les interlocuteurs et les solutions adaptées à leurs parcelles.

Le renforcement de l'animation de terrain, avec des réunions locales, des visites de parcelles et un accompagnement technique de proximité, est nécessaire pour informer et orienter les propriétaires et développer les pratiques de gestion durable.

Cette animation favoriserait notamment une gestion adaptée aux enjeux de résilience des forêts face aux aléas climatiques : maîtrise de la densité des peuplements, amélioration de leur stabilité, diversification des essences...

5.2 Favoriser le regroupement foncier et la gestion collective des propriétés forestières

> Enjeu : mutualiser et recomposer pour réduire les effets du morcellement foncier.

Le morcellement forestier constitue un frein à une gestion durable et économiquement viable. Il apparaît donc pertinent de favoriser les démarches de gestion collective permettant de constituer des unités de gestion plus cohérentes et de mutualiser les coûts des travaux forestiers. Plusieurs outils peuvent répondre à cet objectif, notamment les Plans Simples de Gestion concertés au sein d'un GIEEF (Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier) ou les associations syndicales libres de gestion forestière (ASLGF).

En parallèle, la recomposition foncière avec l'acquisition ciblée de parcelles par les communes ou les propriétaires voisins pourrait réduire le morcellement et consolider les massifs forestiers. La réglementation offre plusieurs leviers, notamment le droit de préférence des propriétaires de parcelles contiguës lors de la vente de boisements de moins de 4 hectares, ainsi que les possibilités de préemption des communes dans certains cas.

Cette préconisation nécessite également un travail d'animation afin d'identifier les propriétaires concernés et de favoriser leur implication dans ces démarches collectives.

5.3 Structurer et développer la filière bois locale

> Enjeu : renforcer les débouchés afin de valoriser les ressources forestières du territoire.

La valorisation du bois local constitue un levier important pour améliorer la rentabilité des opérations sylvicoles et accompagner la reconstitution des peuplements.

Le développement de partenariats entre propriétaires, entreprises de transformation et maîtres d'ouvrage est nécessaire pour renforcer les débouchés des produits forestiers locaux. C'est un des axes de développement du Pays de Brest avec le service « Bois de chez moi ».

Bois de chez moi vise à structurer une filière de bois d'œuvre en circuit court sur le Pays de Brest en rapprochant propriétaires forestiers, scieries et maîtres d'ouvrage :

- Un professionnel est missionné pour accompagner des propriétaires de bois « hors standard » (bois représentatifs de notre forêt locale morcelée, avec de petits volumes, des gabarits hétérogènes, des essences diversifiées notamment feuillues)
- 8 scieries finistériennes sont partenaires du Pays de Brest et s'engagent à étudier un achat de bois sur pied sur les chantiers opérés par le professionnel (dégageant ainsi le propriétaire de la responsabilité de l'exploitation, de l'avance de trésorerie et des incertitudes liées à la commercialisation des bois).

Ce service est déployé avec le soutien de l'Europe (programme LEADER) et de l'Etat (fonds stratégique de la forêt et du bois).

Plus d'informations : <https://foretbois-paysdebrest.bzh/bois-de-chez-moi>

6. Conclusion

Cette étude met en évidence que les impacts de la tempête Ciarán ne constituent qu'une partie des difficultés rencontrées sur le territoire.

Les principaux enjeux relèvent de facteurs structurels :

- morcellement entre de nombreux propriétaires privés,
- manque de connaissance des organismes d'accompagnement,
- faible structuration de la gestion forestière.

La tempête agit ainsi comme un révélateur des limites du système actuel, mais également comme une opportunité de repenser la gestion forestière à l'échelle territoriale en s'inspirant des recommandations de cette étude.

Annexes

Carte de la zone d'étude : Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau Daoulas (CAPLD)



Disparition_Etat_Boise_Forêt_2019-2024 – Disparition_Etat_Boise_2019-2024.gpkg

2024

cadastre-242900801-communes-shp – communes.shp

Ciaran modif

Photographies aériennes

Exemple de parcelle étudiée

Différentes échelles de visibilité, mettant en lumière la possibilité de préparer le terrain grâce aux données photos aériennes, cela est complété par la couche de télédétection.



Disparition_Etat_Boise_Forêt_2019-2024 – Disparition_Etat_Boise_2019-2024.gpkg

■ 2024

▭ cadastre-242900801-communes-shp – communes.shp

▭ Ciaran

Photographies aériennes

Fiche tempête utilisée lors de la prospection

Fiche parcelle sinistrée

Propriétaire

Commune

Numéro de parcelle cadastrale ou forestière

Surface

Description du peuplement Ici Exploitation
Post tempete
M&S réalisée par

Présence d'un document de gestion (si oui lequel) : CE

Type de peuplement : Futaie mixte
Essences : neux , Sitka , chataignier , Boul

Catégorie de bois	%
Petits bois	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>
Bois moyens	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>
Gros bois	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>
Très gros bois	<input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/>

Origine du peuplement : Plantation Naturel

Essences présentes bien adaptées : oui clim essence oui a voir avec la stalton non

attention tout de meme penser à une diversification

Parcelle accessible aux engins : oui non

Possibilité de mécanisation : oui non

Sol sensible au tassement : oui non

Zone humide : oui non

Zonages particuliers : oui non

Lesquels :

Description après tempête

Caractère du dégât : Sporadique
Diffus
Par bouquets
En bandes
En plein

Type de dégâts	Chablis	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
	Chandelles/volis	<input type="text"/>			
	Encroués	<input type="text"/>			
	Galettes	<input type="text"/>			
Envahissement espèces herbacées ou ligneuses		oui	<input type="text"/>	non	<input type="text"/>
Présence de Régé Nat					
Produits	Trituration/bois NRJ	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
	Billons	<input type="text"/>			
	Grumes	<input type="text"/>			



Notion de volume	< 50 m3	<input type="text"/>	101 à 200 m3	<input type="text"/>
	51 à 100 m3	<input type="text"/>	> 200 m3	<input type="text"/>
Valorisation	Autoconsommation	<input type="text"/>		
	Vente par "son" gestionnaire	<input type="text"/>		
	Souhaite une vente concertée	<input type="text"/>		
	Gère seul la commercialisation	<input type="text"/>		
	Souhait d'accompagnement par le pays de brest , opération bois de chez moi	<input type="text"/>		
Risque sanitaire	Faible	Moyen	Elevé	
Exploitation Prévue :	oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non	<input type="text"/>
Exploitation	Non réalisée	Partiellement	Totalement	
Etat du terrain après exploitation (ornières , tassement ?)				
Avis technique	Maintien du peuplement	<input type="text"/>		

Remarque

Nous contacter

**Collectif
Forêt-Bois
Pays de Brest**

foret-bois@pays-de-brest.fr
02 98 00 62 30